

CHAIRE « AMENAGER LE GRAND PARIS »

PRIX 2023 DES MEMOIRES DE MASTER 2

1. La Chaire Aménager le Grand Paris

Une Chaire pour penser les pratiques d'aménagement opérationnel

Les mutations du Grand Paris sont associées à des évolutions intenses et rapides des pratiques d'aménagement et au besoin de renouvellement des outils des acteurs de l'aménagement opérationnel. En témoignent par exemple les appels à projets urbains innovants (*Inventons la Métropole du Grand Paris, Réinventer Paris*, etc.) qui suscitent des modes de coopération inédits entre les acteurs, de nouvelles manières de valoriser les sites et de programmer des lieux de vie en tenant compte des usages.

La Chaire « Aménager le Grand Paris » vise à analyser et à accompagner toutes ces évolutions. Elle a pour objectif d'examiner les processus d'aménagement dans le Grand Paris en tenant compte des pratiques, des outils et des positionnements des opérateurs impliqués dans la production urbaine.

En croisant la recherche universitaire et l'expertise et le savoir-faire des opérateurs, la Chaire développe ainsi des réflexions sur :

- les métiers et les compétences de l'aménagement ;
- les effets des appels à projets urbains innovants ;
- les conditions de réalisation d'opérations d'aménagement de grande dimension ;
- le montage et la gestion des aménagements liés aux événements internationaux ;
- l'économie et le financement de l'aménagement
- l'agriculture urbaine
- la coordination urbanisme-transport dans le Grand Paris

Ces réflexions alimentent les quatre missions de la Chaire qui sont :

- le développement de la recherche et la veille sur les pratiques d'aménagement ;
- la formation des étudiants de l'École d'Urbanisme de Paris et des professionnels ;
- la mise en perspective des pratiques d'aménagement par des comparaisons internationales ;
- l'ouverture des débats vers la société.

Un programme co-construit par des opérateurs, des académiques et des étudiants

La Chaire « Aménager le Grand Paris » a été initiée en juillet 2017 par l'École d'Urbanisme de Paris et cinq organismes publics investis dans la production du Grand Paris : la Caisse des Dépôts, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, Grand Paris Aménagement, Grand Paris Habitat et la Société du Grand Paris.

Depuis le 1^e janvier 2019, elle compte une dizaine de nouveaux partenaires (aménageurs, promoteurs-aménageurs) qui contribuent à différents titres à l'aménagement opérationnel grand parisien : Altarea, Eiffage Aménagement, EpaMarne-EpaFrance, EPA Paris-Saclay, la Française, Kaufman & Broad, Linkcity, Sadev94, Segro, la SEMAPA, Sogeprom, SNCF Immobilier, la SPL AIR 217,

Le programme de la Chaire est développé avec et par :

- les enseignants chercheurs des 3 laboratoires de recherche associés à l'Ecole d'Urbanisme de Paris : le Lab'Urba, le Laboratoire Techniques, Territoires et Société (LATTS) et le Laboratoire Ville Mobilité Transport (LVMT) ;
- les 350 étudiants de l'Ecole d'Urbanisme de Paris : 100 en Master 1 et 250 en Master 2 ;

Pour avoir plus d'informations sur la Chaire : <https://chaire-grandparis.fr/>

2. Objet du prix de la Chaire

La Chaire organise chaque année depuis 2018-2019 son Prix de la Chaire visant à récompenser et à valoriser deux mémoires rédigés respectivement par un.e étudiant.e en Master 1 et en Master 2 à l'Ecole d'Urbanisme de Paris et portant sur une thématique en lien avec la production urbaine dans le Grand Paris. Retrouvez sur le site de la Chaire les résultats des éditions précédentes de ce concours étudiant, par année¹.

Exemples de thématiques en lien avec la production urbaine dans le Grand Paris :

- La définition de l'intérêt général dans les procédures foncières du Grand Paris Express
- La mise en œuvre de stratégies d'intervention sur les copropriétés dégradées
- Le rôle des infrastructures portuaires et de la logistique fluviale dans la métropole
- La controverse sur l'opportunité de réaliser le CDC Express
- La mise en œuvre d'une démarche territoriale d'économie circulaire
- La mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme transitoire sur des espaces ferroviaires vacants
- Les enjeux de l'intégration des matériaux de réemploi dans un nouveau projet de construction publique
- Les outils et politiques publiques d'accession aidée à la propriété (cas de l'Organisme de Foncier Solidaire)

* Les mémoires s'appuyant sur des terrains extérieurs au Grand Paris sont éligibles au prix de la Chaire dans la mesure où ils permettent de manière explicite de nourrir les réflexions sur les pratiques d'aménagement dans le Grand Paris.

¹ <https://chaire-grandparis.fr/formations/concours-de-memoires-etudiants-de-la-chaire/>

3. Conditions d'éligibilité des mémoires

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) en 2022/2023 en Master 2 à l'Ecole d'Urbanisme de Paris est éligible au prix du mémoire de Master 2.

Les étudiant(e)s intéressé(e)s par ce prix devront soumettre :

- Une fiche d'inscription complétée ;
- Leur mémoire en version PDF ;
- Une synthèse de 4 pages rédigée par l'étudiant(e) à partir d'un modèle accessible sur le site Internet de la Chaire.

Ces documents seront adressés directement par les étudiants à Guillaume Lacroix, chargé d'animation scientifique de la Chaire à l'adresse suivante : guillaume.lacroix@univ-eiffel.fr

Les mémoires confidentiels peuvent être soumis au prix de la Chaire. En ce cas, il faudra le signaler dans l'acte de candidature (fiche d'inscription) et les membres du jury signeront une clause de confidentialité avant leur lecture. A noter que la synthèse de 4 pages devra pouvoir, elle, être diffusable (possibilité d'anonymiser des données, terrains...).

[Plus d'informations sur les consignes ici.](#)

4. Modalités de sélection du mémoire lauréat

La sélection du mémoire de Master 2 lauréat du prix 2023 de la Chaire sera effectuée par un jury composé de deux enseignants de l'Ecole d'Urbanisme de Paris et des représentants des membres de la Chaire.

Les critères de sélection du mémoire lauréat porteront sur :

- l'adéquation entre la problématique du mémoire et les réflexions de la Chaire ;
- la pertinence du traitement de la problématique ;
- la méthodologie et la structuration du mémoire ;
- la lisibilité de la synthèse, qui comprendra une partie mettant en échos les résultats avec les questionnements relatifs au Grand Paris (actualité, controverse, débats publics, ...) ;
- l'adéquation entre le mémoire et la synthèse.

Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix ou de l'octroyer à plusieurs mémoires si les circonstances l'exigent.

5. Prix et valorisation

L'étudiant.e primé.e sera récompensé.e par un prix de **500 euros**.

Le mémoire sera marqué par la mention « Prix 2023 de la Chaire « Aménager le Grand Paris » ».

Il sera ensuite valorisé, notamment à travers une mise en ligne de la synthèse sur le site Internet de la Chaire, ou par d'autres dispositifs (presse professionnelle, tables rondes, etc.).

6. Calendrier

- ✓ Soutenance des mémoires éligibles : **avant le 20 octobre 2023**
- ✓ Dépôt des documents de candidature : **jusqu'au 18 décembre 2023 (20h)**
- ✓ Analyse des candidatures par un jury : **janvier-février 2024**
- ✓ Résultat et remise du prix : **lors de la remise des diplômes au printemps 2024**